

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL54

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	10 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	10 000	10 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 euros de l'action 02 Démarches interministérielles et communication du programme 207 sécurité et éducation routière vers l'action 01 Ordre public et protection de la souveraineté du programme 176 Police nationale

Amendement d'appel.

Investir dans le renseignement est plus que jamais utile pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public. Cela l'est d'autant plus qu'actuellement la France n'a pas les moyens de surveiller les personnes potentiellement

susceptibles de mettre en danger notre sécurité. Le triste attentat d'Arras le 13 octobre dernier en est une toute récente démonstration.

On ne peut dès lors que regretter la faible augmentation des moyens alloués à cette action alors que la tension sécuritaire est de plus en plus palpable dans notre pays.